

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Syndical du lundi 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil Syndical, dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER,
Présents	5	<i>Pouvoirs</i> :
Votants	5	<i>Absents excusés</i> : Anthony HAREL
Absents	1	<i>Secrétaire de séance</i> : Anne MICHAMBLÉ, adoptée à l'unanimité

Le Président énonce ensuite l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28 novembre 2023
- 2) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2023
- 3) Approbation du Compte Administratif 2023
- 4) Affectation du résultat 2023
- 5) Vote du Budget Primitif 2024

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 28 novembre 2023 :

Deux corrections ont été apportées : Claude MERCIER est ajouté comme votant à l'approbation du PV du 27/03/2023. Mention de révisibilité annuelle de la convention de déneigement signée avec l'entreprise Vivien BLANC multi-travaux.

Anne MICHAMBLÉ absente au précédent conseil s'abstient.

D'après ces informations, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour et 1 Abstention, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil syndical du 28 novembre 2023.

2) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2023 – Délibération n° 001/2024 :

Le Président donne la parole à Grégoire JUBERT, Vice-président, pour présenter les résultats du Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Saint Claude.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 677.89 €	16 765.65 €
Recettes	22 213.25 €	16 334.10 €
Résultat de l'exercice	12 535.36 €	- 431.55 €
Reprise des résultats de clôture 2022	5 930.18 €	- 10 480.40 €
Résultats de clôture 2023	18 465.54 €	- 10 911.95 €

Soit un résultat de l'exercice 2023 de 12 103.81 €
Soit un résultat de clôture 2023 de 7 553.59 €

Après présentation, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier 2023

3) Approbation du Compte Administratif 2023 – Délibération n° 002/2024 :

Le Vice-président présente maintenant les comptes 2023 tels qu'ils sont présents dans les livres du syndicat.

COMPTE BUDGET 891

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2022		5 930.18 €	10 480.40 €		10 480.40 €	5 930.18 €
Opérations de l'exercice 2023	9 677.89 €	22 213.25 €	16 765.65 €	16 334.10 €	26 443.54 €	38 547.35 €
TOTAUX	9 677.89 €	28 143.43 €	27 246.05 €	16 334.10 €	36 923.94 €	44 477.53 €
Résultats de clôture		18 465.54 €	10 911.95 €			7 553.59 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		18 465.54 €	10 911.95 €			7 553.59 €
RESULTATS DEFINITIFS		18 465.54 €	10 911.95 €			7 553.59 €

Le Président quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Ainsi, le Conseil Syndical constate qu'il est en tous points identique au compte de gestion, et **APPROUVE**, avec 4 voix Pour, le compte administratif 2023.

4) Affectation du résultat 2023 – Délibération n° 003/2024 :

Il convient alors d'affecter le résultat 2023. L'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 12 535.36 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 5 930.18 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 18 465.54 €.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement. Ainsi le déficit de 10 911.95 € est apuré par l'affectation de cette même somme au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation obligatoire au compte 1068 (déficit d'investissement) 10 911.95 €
- Affectation du solde disponible à l'excédent reporté (compte R002) 7 553.59 €

5) Vote du budget primitif 2024 – Délibérations n°004/2024 et 005/2024 :

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a validé le devis de travaux de réfection du bardage de la caserne. De ce fait, le projet de budget est établi de sorte que ceux-ci soient financés sans recourir à l'emprunt. Néanmoins, les travaux ne débiteront si la subvention DETR est attribuée au syndicat. Les travaux sont vraiment nécessaires pour remettre en état le bâtiment suite aux infiltrations (réfection de deux façades avec reprise des contours de fenêtres et de la zinguerie). Un dossier de travaux va être déposé rapidement, incluant également l'aménagement du terrain de boules.

Par ailleurs, la modification des statuts du syndicat a été approuvée, lui conférant la compétence du contrôle et de l'entretien des bornes et poteaux incendie. Ainsi, une provision est inscrite en section de fonctionnement.

Il en découle que la participation demandée aux communes pour l'année 2024 augmente fortement (1 117,59 € par mois au lieu de 800 €).

Le Président fait donc lecture du projet de budget transmis aux conseillers et demande si celui-ci peut être approuvé.

	Proposition 2024		Proposition 2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Fourniture de petit équipement	2 000.00 €	002 - Résultat reporté	7 554.00 €
Fournitures administratives	100.00 €	Subvention départementale	2 766.00 €
Entretien voies et réseaux	500.00 €	Participation des communes	26 822.00 €
Maintenance	1 000.00 €		
Remboursement autres organismes	1 546.00 €		
Taxes foncières	155.00 €		
Intérêts de l'emprunt	7 496.00 €		
Sous-total	12 797.00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	24 345.00 €		
TOTAL	37 142.00 €	TOTAL	37 142.00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
001 - Déficit investissement de l'exercice 2023	10 912.00 €	Subvention départementale	6 102.00 €
Autres bâtiments publics	17 310.00 €	DETR	4 327.00 €
Capital de l'emprunt	17 464.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	24 345.00 €
		1068 - Couverture du déficit d'investissement	10 912.00 €
TOTAL	45 686.00 €	TOTAL	45 686.00 €

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **VALIDE** le montant de la participation des communes, **CONSTATE** que les sections sont équilibrées en dépenses et recettes et **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Contrôle des bornes et poteaux incendie : Suite aux contrôles effectués par les employés communaux, il faut préparer un listing des différents points d'eau avec les commentaires sur leur état de fonctionnement. Ce qui permettra au SIVU d'établir un plan d'actions en fonction des priorités et d'informer les communes des travaux à engager sur chaque territoire. Le fichier sera également transmis au SDIS, qui a besoin de connaître les débits vérifiés des installations.
- Projet de nouvelle caserne : Les Chefs de centre vont être reçus en conseil municipal dans chaque commune afin de leur rendre une décision sur la demande de construction d'une nouvelle caserne. C'est un fait que le sujet crée quelques tensions au sein des troupes, il faut donc statuer. Par ailleurs, le Président informe que 5 nouvelles recrues ont rejoint la caserne des Couloirs, ce qui permet de couvrir 100% des interventions. De plus, le programme d'aide à la construction de nouvelle caserne mis en place par le Département du Jura est terminé.

FIN DE LA REUNION à 20H00.

Secrétaire de Séance



Le Président,
Jérôme GRENARD




Délibérations du conseil syndical du lundi 08 avril 2024,

- 001/2024 : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2023
- 002/2024 : Approbation du Compte Administratif 2023
- 003/2024 : Affectation du résultat 2023
- 004/2024 : Vote du budget primitif 2024
- 005/2024 : Participation des communes – Exercice 2024